

13231

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE KAOLACK
CONSEIL REGIONAL

SEMINAIRE REGIONAL
DES INTERVENTIONS
DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES
16 AU 18 OCTOBRE 2000
KAOLACK

DOCUMENTATION

Le séminaire a été organisé par le Conseil Régional de Kaolack avec l'appui de la Coopération Technique Allemande (GTZ) par le biais des projets CT-MEPN, PSACD et PAGERNA

SOMMAIRE

<u>Titre</u>	<u>Pages</u>
1. INTRODUCTION	3
1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SEMINAIRE	3
1.2 DEROULEMENT DU SEMINAIRE	4
2. RESULTATS DES TRAVAUX DU SEMINAIRE	5
PREMIERE PARTIE : VISITE DE TERRAINS	5
a) Visite de la forêt de BOYE	6
b) Visite du chantier de reboisement de Firgui	6
c) Visite du Centre de Formation Professionnelle de Kaffrine	7
d) Visite du Centre de Perfectionnement <u>Administratif</u> de Nioro	7
<i>x Agricole</i>	
DEUXIEME PARTIE : EXPOSES ET ECHANGES D'EXPERIENCES	8
<i>X Approches</i> 1. <u>EXPOSES SUR LES DIFFERENTES APPROCHE</u>	
a) L'approche PAGERNA	8
b) L'approche du PSACD	9
c) L'approche CARITAS	10
d) L'approche PROGEDE	11
e) L'approche POGV	12
f) L'approche PGCRN	12
g) Plan International	13
2. <u>LEÇONS A TIRER DES EXPOSES</u>	
TROISIEME PARTIE : QUEL CADRE DE CONCERTATION ET DE	
COORDINATION POUR LA GRN	14

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SEMINAIRE

❖ Contexte

Une synergie des interventions des différents acteurs du développement sur le territoire régional est une voie incontournable pour permettre au Conseil Régional de mieux conduire sa mission de coordination du développement économique, social et culturel.

Ce faisant, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles étant une compétence transférée aux collectivités locales par la loi n° 96-07 du 22 mars 1996, il sied de rappeler les dispositions d'ordre réglementaire et législatif d'exécution de cette compétence.

Le décret n° 96-1134 du 27/12/1996 portant application de la loi portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales stipule :

- *Article 3* : "les collectivités locales veillent à la protection et à la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement. Elles suscitent la participation de tous les acteurs dans le strict respect des principes, des orientations politiques, des options techniques et de réglementation en vigueur".
- *Article 5* : "la région, la commune et la communauté rurale et les autres partenaires apportent leur concours pour la protection et l'entretien des forêts, des zones et sites naturels d'intérêt national"...
"Quand les capacités requises pour la promotion et l'entretien de ces espaces d'intérêt régional, communal, rural dépassent les moyens des collectivités locales, l'Etat ou tout autre partenaire peut leur apporter son concours conformément aux dispositions réglementaires en vigueur".
- *Article 9* : "les collectivités locales peuvent développer des programmes de formation en direction des élus, des populations et des associations et regroupements à la base dans les domaines de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles".
- *Article 14* : "la région peut, en tant que de besoin, mettre en place un cadre de concertation chargé de la planification et de l'harmonisation des politiques de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement dans les limites du périmètre régional".
"L'organisation, la composition et le mode de fonctionnement de cet organe de concertation sont définis par un arrêté du Président du Conseil Régional".

L'élaboration et le processus d'approbation du Plan d'Action Forestier Régional venant juste de s'achever, le Conseil Régional compte initier la réflexion commune de l'ensemble des acteurs que sont les services étatiques, les projets, les ONG, les collectivités locales et les autres partenaires sur :

- la stratégie à développer pour harmoniser les interventions de gestion durable des ressources naturelles en veillant à la cohérence entre les programmes des intervenants et le PAFR ;
- la création d'un cadre de concertation et de coordination réunissant les différents acteurs ;

- la recherche d'une synergie dans les interventions ;
- la vulgarisation des résultats et acquis des différents acteurs en matière de GDRN (aménagement forestier, gestion de la demande en combustibles domestiques, etc.) ;
- la complémentarité des plans de formation des divers acteurs en direction de leurs agents de base et des populations : genre et développement, techniques d'économie d'énergie (artisans, ménagères, exploitants forestiers, ...)

Ainsi, le Conseil Régional se propose-t-il d'organiser un séminaire les 16, 17 et 18 octobre 2000 à l'Hôtel de Région.

❖ Objectifs du séminaire

Les acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles dans la région de Kaolack ont décidé sous l'égide du Conseil Régional de mettre sur pied un cadre de concertation et de coordination pour l'harmonisation des interventions et le développement d'une synergie entre eux en vue d'une meilleure efficacité dans les actions entreprises en faveur des populations bénéficiaires.

❖ Résultats attendus du séminaire

- Les participants ont échangé sur leurs expériences en gestion durable des ressources naturelles, en mettant l'accent sur les points forts et les faiblesses ;
- Les participants ont proposé des stratégies de vulgarisation des différents résultats et acquis obtenus par les projets, ONG, collectivités locales et services étatiques auprès des populations.
- Les participants ont accepté de participer à la création d'un cadre de concertation et de coordination chargé entre autres activités, du suivi de la mise en œuvre des différents plans et programmes de GDRN.

1.2 DEROULEMENT DU SEMINAIRE

Au nom de la Présidente du Conseil Régional, Monsieur Mamadou Diallo, Conseiller Régional et Président de la Commission de l'Environnement a sacrifié à la tradition en prononçant le mot de bienvenue aux séminaristes.

Il a insisté sur la nécessité d'harmoniser les interventions dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Plusieurs ONG et Projets interviennent dans ce secteur à compétence transféré avec des approches différentes.

Dès l'instant que le Plan d'Action Forestier Régional est élaboré, adopté et mis à la disposition de l'ensemble des intervenants, il doit constituer la référence stratégique pour tous les acteurs.

Monsieur Diallo insistera sur la nécessité de mettre en place un cadre de concertation fonctionnel et opérationnel.

Après le mot de bienvenue du Président de la Commission de l'Environnement, il revenait à Monsieur TRAORE adjoint au Gouverneur chargé des affaires administratives de prononcer le discours d'ouverture.

Après le protocole d'ouverture, Monsieur Nar Guèye, Directeur Technique du Conseil Régional a présenté le programme de travail du séminaire constitué de trois parties :

1. Visite des réalisations de terrain et des centres de formation de la région (1^{ère} journée)
2. Exposés des différents ONG et Projets intervenants dans la GDRN (2^{ème} journée)
3. Echanges en plénière pour la création d'un cadre de concertation et de coordination (3^{ème} journée).

Le programme proposé fut adopté et exécuté selon le calendrier ci-après :

Lundi 16/10/2000

- Visite du Centre de Formation Professionnelle de Kaffrine
- Visite de la Forêt communautaire de Boye Gniby

Mardi 17/10/2000

- Exposé de PAGERNA
- Exposé de PSACD
- Exposé de CARITAS
- Exposé de PROGEDE
- Exposé de POGV
- Visite du Centre de Perfectionnement Agricole de Nioro
- Visite de l'Aménagement de Firgui sur le Baobolong (Nioro)

Mercredi 18/10/2000

- Plénière : réflexions sur la création d'un cadre de concertation et de coordination (objectifs, structuration, fonctionnement)
- Clôture par le Ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

2. RESULTATS DES TRAVAUX DU SEMINAIRE

PREMIERE PARTIE : VISITE DE TERRAINS

Il a été proposé aux participants de visiter des réalisations de terrains dans les départements de Kaffrine et Nioro où interviennent la plupart des ONG et Projets pour s'enquérir du niveau de sensibilisation, de participation et d'appropriation des populations pour les questions ayant trait à la gestion des ressources forestières.

La forêt communautaire de Boye à Gniby a été choisi dans le département de Kaffrine. Dans le département de Nioro, le choix s'est porté sur le village de Firgui qui a abrité le chantier des vacances citoyennes de l'an 2000.

Les séminaristes ont également visité les deux centres de formation professionnelle de Kaffrine et de Nioro pour faire l'état des lieux des infrastructures et vérifier les capacités de formation disponibles aussi bien en ressources humaines qu'en moyens pédagogiques. Ces centres pourraient abriter des sessions de formation pour les artisans, les exploitants forestiers, les ménagères et les différents acteurs du secteur de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

OBSERVATIONS RECUEILLIES DES VISITES DE TERRAIN

a) Visite de la forêt de Boye

❖ Les acquis

- Le "wouruum" qui est un espace boisé protégé autour d'une mare a été érigé en forêt communautaire pour délibération du Conseil Rural en 1998.
- Plan d'Aménagement mis en œuvre, 1 ha planté par année. En l'an 2000, les populations ont plantés 5 ha.
- La forêt d'une superficie de 200 hectares est totalement délimitée.
- Les populations constituées essentiellement d'agropasteurs consacrent le lundi (jour de repos) aux travaux forestiers.
- Un comité de gestion mis en place par les populations assure la coordination des activités (aménagement, gestion financière, vente des fruits récoltés, etc.).
- L'engouement populaire pour assurer la protection de la forêt communautaire est devenu une réalité à Boye Gniby.
- Tous ces acquis sont obtenus avec le seul appui du service forestier et l'engagement des populations.

❖ Actions à entreprendre pour améliorer l'existant

- Un forage permettant d'améliorer les résultats du reboisement et la création d'activités d'accompagnement comme le maraîchage.
- Demande de création d'une école primaire, l'école la plus proche est à 4 km.
- Aider les populations à développer des cultures fourragères pour réduire l'émondage.

b) Visite du chantier de reboisement de Firgui

❖ Les acquis

- Plusieurs hectares ont été aménagés en eucalyptus et autres espèces adaptées aux sols salés sur les berges du baobolong.
- Les jeunes vacanciers issus de plusieurs régions du pays, appuyés par les populations du village ont réussi à planter plus de 5 ha avec un excellent taux de survie.
- Le service forestier a assuré l'encadrement du chantier de reboisement, avec la participation du conseil rural.

❖ Actions à entreprendre

- Les conseils ruraux riverains du baobolong doivent s'intéresser davantage aux actions de reboisement sur le baobolong.
- Le service forestier doit être mieux doté en moyens humains et logistiques et en équipements pour appuyer et encadre les populations pour la démultiplication de ce qui a été réalisé à Firgui.

c) Visite du Centre de Formation Professionnelle de Kaffrine

❖ Les acquis

- Les bâtiments qui servent de salles de classe et d'ateliers sont toujours en bon état.
- Le personnel d'encadrement est expérimenté.
- Le centre peut être utilisé pour former les artisans en technique de construction de fourneaux spéciaux. Le centre forme dans les domaines des constructions métalliques et du génie civil.
- Le centre est très peu utilisé.

❖ Les faiblesses

- Les budget alloué par le Ministère de tutelle est très faible pour assurer le fonctionnement correct du centre.
- La subvention du BIT est supprimée.

x) d) Visite du Centre de Perfectionnement Administratif de Nioro

Agricole

❖ Les acquis

- Les bâtiments qui servent de salles de classe sont en bon état.
- Le personnel d'encadrement est expérimenté.
- Le centre peut être utilisé pour former les professionnels du monde rural dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie.
- Le centre est très peu utilisé.

❖ Les faiblesses

- Faiblesses des crédits de fonctionnement.
- Le centre n'est pas clôturé ce qui pose un problème d'insécurité.
- Inexistence de manuels pour la formation des stagiaires.
- Faible équipement en matériel d'exploitation agricole.

DEUXIEME PARTIE : EXPOSES ET ECHANGES D'EXPERIENCES

1. EXPOSES SUR LES DIFFERENTES APPROCHE

APPROCHES

a) L'approche PAGERNA

❖ Appui à la gestion concertée des terroirs communautaires

- L'appui du PAGERNA vise essentiellement les Conseils Ruraux dans la gestion des ressources naturelles.
- La commission environnementale et domaniale du Conseil Rural est bien soutenue par le Projet dans des activités de gestion des forêts, de renforcement des codes de conduite, d'érection de comités villageois de gestion des forêts, et de réalisation d'ouvrages hydro-agricoles avec les populations des villages ciblés.
- Le Projet appuie également le Conseil Rural et les différents partenaires locaux à l'élaboration et à la mise en œuvre de Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs.

❖ Appui à l'autogestion des ressources naturelles autour des villages ciblés par le Projet

Le partenariat entre le Projet et les populations est établi à travers le Conseil Rural. Des séances de diagnostic avec le MARP sont organisés avec les populations pour identifier une contrainte majeure qui sera la porte d'entrée fédératrice des intérêts des différents utilisateurs des ressources naturelles (ensablement d'une vallée, baisse de fertilité des sols, dégradation d'une forêt, etc.). Une Cellule d'Animation et de Concertation (CAC), est mise en place pour la résolution de cette contrainte majeure. La CAC regroupe 5 à 10 villages qui ont l'habitude de partager ensemble des ressources.

Les activités généralement exécutées sont :

- des actions de formation (formation des élus, planification, transfert de compétences, etc.
- élaboration de PAGT
- tissage de gabions
- fabrication et pose de fascines
- réalisation de fosses compostières
- cultures fourragères
- réalisation d'ouvrages hydro-agricoles
- etc.

Dans l'approche PAGERNA, il faut essentiellement retenir que :

- avec le Conseil Rural, le Projet participe à la mise sur pied d'un cadre de concertation fonctionnel regroupant tous les partenaires locaux ;
- un diagnostic participatif est réalisé avec les populations ;
- les interventions du Projet sont concentrés sur les contraintes majeurs auxquelles il faut trouver des solutions ;
- la CAC est la structure intervillageoise chargée de planifier et de mettre en œuvre des activités de GRN avec l'appui du Projet (les villages sont bénéficiaires des ressources du Projet) ;

- un code de conduite est signé entre les différents acteurs pour assurer la gestion durable des ressources naturelles.

Le projet intervient dans 7 communautés rurales dans la région de Kaolack et 5 communautés rurales dans la région de Fatick.

b) L'approche PSACD

Le Projet Sénégalo Allemand des Combustibles Domestiques est constitué de deux composantes :

- La composante demande qui s'occupe essentiellement de schémas d'approvisionnement en combustibles domestiques et de la réduction progressive de la consommation de combustibles ligneux.
Cette composante est essentiellement exécutée dans la commune de Kaolack.
- La composante offre qui s'occupe de l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement participatif dans la forêt de Dankou.
La tutelle du Projet est assurée par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique.

❖ La composante demande

Le PSACD a réalisé en 1998 une étude sur les consommations des différents types de combustibles par les populations de la ville de Kaolack.

L'étude a été surtout axée sur l'utilisation du bois de chauffe, du charbon de bois et du gaz butane. Elle a révélé que 92 % de ces combustibles sont utilisés par les ménages et 8 % par le commerce.

C'est ainsi qu'il a été constaté que les ménages consomment annuellement 12 900 tonnes de bois de feu, 14 400 tonnes de charbon de bois et 3 100 tonnes de gaz butane.

Présentement, le Projet réfléchit sur les procédés de fabrication de briquettes à partir de coke d'arachide pour une substitution au charbon de bois.

Le procédé utilisé à Ross Béthio avec l'ONG PRONATURA composé d'un biocarbonisateur et d'un agglomérateur à vis permet d'obtenir un rendement de carbonisation de 30 %.

Le traitement par ce procédé des 10 000 tonnes de coke annuellement produites par NOVASEN permettrait d'approvisionner totalement en combustibles les utilisateurs du commerce et de l'artisanat (bijoutiers, forgerons, restaurants, tanganas, etc.). Les briquettes coûteraient 20 % moins cher que le charbon de bois.

Le PSACD a également initié avec le PROGEDE des campagnes de vulgarisation des réchauds à pétrole dans la ville de Kaolack, à Nganda et à Ndoffane.

❖ La composante forestière (offre)

Le PSACD intervient dans la zone pilote constituée de la forêt de Dankou et du domaine protégé adjacent soit une superficie de 3 500 ha.

L'environnement institutionnel du projet se résume essentiellement au PAFR de Kaolack, au PAFS et aux lois sur la régionalisation relatives au transfert de compétences de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

L'objectif de la composante offre concerne la mise en œuvre d'un programme d'aménagement et de protection des forêts naturelles.

L'outil utilisé par le PSACD est le "protocole d'accord de mise en aménagement participatif des forêts".

Il est le fruit d'un processus d'harmonisation approuvé par la DEFCCS en 1999.

Les principaux partenaires du protocole d'accord sont : le service forestier, la communauté rurale, les villages (comités villageois) et le Projet.

Le protocole d'accord est subdivisé en deux phases :

- phase de pré-aménagement de 1 à 3 ans : cette phase concerne des activités de diagnostics, d'organisation des comités villageois et de planification ; elle aboutit à l'élaboration d'un plan simple d'aménagement et de gestion simplifiée ;
- phase d'application de 2 à 3 ans : elle concerne des activités de protection, de restauration et d'exploitation.

Le Projet appuie également les populations dans des actions de formations pour le renforcement de leurs compétences techniques et organisationnelles. Ces activités précitées constituent l'étape test de la phase d'application, l'exploitation y est rationnellement limitée.

Cette phase comprend une seconde étape appelée étape de consolidation avec la mise en œuvre sans restriction du Plan d'Aménagement y compris l'exploitation commerciale.

Le PSACD intervient depuis 1996 dans deux communautés rurales et 16 villages riverains de la forêt de Dankou.

c) L'approche CARITAS

L'organigramme de CARITAS-Kaolack renferme plusieurs équipes spécialisées. L'équipe agro-écologie gère les activités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles

STRATEGIE

Elle est basée sur la gestion des terroirs villageois par une approche participative. Elle repose sur quatre composantes :

- gestion des terroirs
- agriculture durable
- promotion de la femme
- éducation environnementale

METHODOLOGIE

CARITAS intervient au niveau des terroirs villageois. L'intervention se fait en plusieurs phases :

- phase d'intégration (concertations et prises de contacts)
- choix des sites d'intervention
- animation et concertation dans les villages
- diagnostics participatifs et caractérisation des terroirs
- inventaire cartographique de l'occupation des sols
- actions d'appui (organisation, formation, activités génératrices de revenus, production agricole, aménagement, reboisement, construction de foyers améliorés, création et redynamisation de comités de vigilance)
- élaboration de PAGT

d) L'approche PROGEDE

Le programme "Gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution" est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, et du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique.

Le projet est constitué de deux composantes que sont : "la gestion de la demande et promotion des énergies de substitution" et la composante "gestion forestière".

Par défaut de disponibilité des experts de la composante "gestion forestière", l'exposé s'est porté uniquement sur la composante "demande". Cette composante est constituée de la phase préparatoire et de la phase de mise en œuvre.

Résultats de la phase préparatoire :

- R1 : Elaboration d'un système de flux de combustibles ligneux en vue de quantifier les besoins pour dessiner les stratégies d'approvisionnement (schémas directeurs)
- R2 : Réalisation de l'étude des coûts de la filière gaz butane.
- R3 : Consolidation de l'étude de kérosène du PSACD.
- R4 : Validation de l'étude PSACD sur les résidus agro-industriels.
- R5 : Evaluation des expériences et des coûts de production / diffusion des foyers améliorés;
- R6 : Elaboration d'une stratégie de communication pour une participation des ONG, des collectivités et des opérateurs privés à la gestion et l'exploitation du sous-secteur des combustibles domestiques.
- R7 : Identification des acteurs et des projets susceptibles d'être appuyés dans le cadre de la reconversion des opérateurs et de la modernisation de la filière bois-énergie.

Résultats de la phase "Mise en Œuvre" :

- R1 : Fabriquer et diffuser 225 000 foyers améliorés.
- R2 : Promouvoir le kérosène comme combustible domestique de cuisson (importation et vente de 4 000 réchauds)
- R3 : Appui à la butanisation (couvertures de dépôts décentralisés).
- R4 : Appui à la reconversion des exploitants et modernisation de la filière charbon de bois.

Le PROGEDE prévoit également la mise en place d'un système permanent d'information et d'évaluation (SIEP) sur l'exploitation forestière, le flux des combustibles ligneux, les combustibles de substitution et les prix des combustibles.

Comme pour le PSACD, il est prévu dans le PROGEDE d'élaborer des schémas directeurs d'approvisionnement des villes en combustibles.

L'exposé du PROGEDE s'est terminé par une démonstration de trois types de réchauds à kérosène.

e) Approche POGV

Le Projet d'Organisation et de Gestion Villageoise vient d'achever l'exécution d'une première phase. La seconde phase est en cours de formulation.

L'exposé présenté concerne la phase qui vient de prendre fin.

Objectif global

Améliorer les revenus et les conditions de vie des populations les plus démunies de la zone d'intervention dans un cadre participatif, fondé sur une bonne organisation villageoise et la gestion de l'espace rural.

Objectifs spécifiques

- Appui à l'émergence de 168 Comités Villageois de Développement (CVD)
- Formation des membres des groupements
- Protection des parcelles (embocagement)
- Maintien et augmentation de la fertilité des sols
- Reboisement au moyen de plants produits dans 45 pépinières villageoises
- Lutte anti-érosive sur 35 hectares
- Mesure d'accompagnement (crédit rural)

La démarche

Elle est participative.

Les populations sont impliquées dans la conception et la mise en œuvre du Plan Villageois de Développement (PVD).

Les populations sont organisées en Cellule Villageois de Développement (CVD) et en GIE. L'appui du POGV est généralement destiné aux membres des CVD et de GIE (organisation, animation, formation, octroi de crédits, etc.).

L'intervention du Projet se fait sur trois composantes :

- appui à l'organisation des communautés de base
- protection et régénération de l'environnement
- crédit rural

Le Projet est présent dans les 3 départements de la région et couvre 6 arrondissements à travers 12 communautés rurales.

f) Approche PGCRN

Le Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles présent dans les trois communautés rurales de l'arrondissement de Médina Sabakh n'a pas été représenté au séminaire, malgré l'invitation que la Direction du Projet a bien reçue.

Il faut cependant noter que :

- le Projet appuie le Conseil Rural avec qui il signe un contrat de partenariat ;
- les populations mettent en place un comité de gestion qui est chargé d'exécuter les activités du Projet ;
- le document de planification utilisé est le Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs PAGT ;

- le CERP est un partenaire technique très important dans la mise en œuvre des activités du comité de gestion ;
- la participation des bénéficiaires est un préalable pour le financement des projets communautaires ou privés. Ce critère constitue une contrainte majeure pour le financement des projets planifiés.*

g) Plan International

L'ONG Plan International n'a pas envoyé de représentant au séminaire malgré l'invitation qui lui a été envoyée.

Elle intervient essentiellement dans l'arrondissement de Wack Ngouna à travers le Club Environnement de Wack Ngouna.

2. LEÇONS A TIRER DES EXPOSES

Après chaque exposé, les séminaristes ont posé des questions axées essentiellement sur les relations de partenariat entre le Projet, la Collectivité Locale, le Service Forestier et les populations.

Des réponses apportées aux différentes questions, on peut noter :

- les projets et ONG respectent les textes de loi sur la décentralisation qui transfèrent la compétence environnement et gestion des ressources naturelles aux collectivités locales ;
- les projets et ONG passent généralement par le Conseil Rural avant d'intervenir dans la Communauté Rurale ;
- ils préfèrent intervenir dans le terroir villageois ;
- ils organisent les populations en comités de développement (CVD, CIVD, Comités de Gestion, etc.) ;
- ils appuient les populations à l'élaboration de plans de développement (PLD, PAGT, PTA) ;
- ils signent des documents contractuels avec les populations (protocoles d'accord, codes de conduite, contrats, etc.) ;
- ils appuient à l'élaboration et à la mise en œuvre de projet d'aménagement ;
- ils participent au renforcement des capacités des populations (formation, alphabétisation etc.).

Les faiblesses suivantes ont été notées :

- absence d'une coordination régionale dans les interventions des ONG et Projets ;
- inexistence de documents stratégiques de référence ;
- répartition spatiale des interventions non équilibré ;
- défaut d'harmonisation des approches ;

- défaut de circulation des informations entre les acteurs ;
- suivi et évaluation des interventions presque inexistant
- existence de relations de méfiance et de susceptibilité entre ONG, Projets, collectivités locales et services étatiques.

Les discussions autour de ces différentes lacunes et faiblesses ont amené les séminaristes à juger nécessaire et urgente la création d'un cadre de concertation sectoriel pour palier à tous ces dysfonctionnements.

La troisième partie du séminaire a été consacrée à la réflexion autour de ce cadre de concertation.

TROISIEME PARTIE : QUEL CADRE DE CONCERTATION ET DE COORDINATION POUR LA GRN ?

Les séminaristes ont commencé par faire un rappel des différents cadres auxquels ils ont appartenu.

Les cadres suivants ont été cités :

- cadre ayant servi à l'élaboration du PNAE ;
- sous-comité des bailleurs de fonds pour l'harmonisation des interventions ;
- cadre national pour le programme du PSACD ;
- cadre "Cellule des Combustibles Domestiques" pour l'élaboration d'une politique de vérité des prix ;
- cadre régional d'élaboration du PRAE ;
- cadre régional d'élaboration du PAFR ;
- cadre de concertation locale (Projet PAGERNA) ;
- ARD : cadre régional des collectivités locales ;
- Comité de pilotage scientifique et technique (Africare + ISE + ISRA).

L'analyse sommaire des problèmes que rencontrent généralement ces cadres de concertation, et qui créent des dysfonctionnement a permis de recenser les contraintes suivantes :

- faiblesse des moyens de fonctionnement ;
- mauvaise circulation de l'information ;
- problème de leadership ;
- divergence des objectifs des membres ;
- faible capacité de coordination.

Pour éviter que le cadre de concertation chargé de la coordination des interventions en GRN que la région veut mettre en place, ne rencontre les mêmes difficultés, il a été proposé :

- de définir des objectifs précis pour le cadre ;
- de faire remplir par tous les acteurs une matrice concernant les attentes, les craintes, les rôles, les engagements et les potentialités de chacun par rapport au cadre ;
- de veiller à l'articulation des interventions avec les documents de référence SRAT, PRDI, PRAE, PAFR ;
- de mettre en place un comité de pilotage chargé de coordonner les activités du cadre ;
- de définir une grille de participation financière des différents membres pour le budget de fonctionnement des activités du cadre de concertation ;
- d'élaborer un plan d'activités annuel pour le cadre ;
- de définir une périodicité des réunions et des rencontres pas très contraignante (1 fois tous les 2 mois) ;
- d'éditer un annuaire des intervenants (acteurs, zones d'interventions, domaines d'interventions) ;
- de disposer d'un secrétariat permanent ;
- d'évaluer régulièrement l'exécution du plan d'activités annuel.

Un comité adhoc a été choisi pour élaborer sur les termes de référence du cadre de concertation à proposer à la Présidente du Conseil Régional pour l'arrêté qu'elle devra prendre concernant l'organisation, la composition et le mode de fonctionnement de cet organe (article 14 du décret n° 96-1134 du 27/12/96).

Ce comité adhoc est composé :

- du Conseil Régional ;
- de l'ARD ;
- de l'IREF ;
- d'un représentant des ONG ;
- d'un représentant des Projets ;
- d'un représentant de l'APCR ;
- du Service Régional du Développement Communautaire.

Les objectifs suivants ont été proposés au cadre de concertation :

Objectif global - Harmoniser les interventions en matière de gestion durable des ressources naturelles au niveau régional.

Objectif spécifique n°1 - Mettre en place un mécanisme efficient d'information et de communication.

Objectif spécifique n°2 - Faciliter le renforcement des capacités des intervenants.

Objectif spécifique n°3 - Faciliter le développement de l'application d'un système consensuel de suivi-évaluation.

Objectif spécifique n°4 - Faciliter la synergie entre les différents acteurs.

Le Directeur Technique du Conseil Régional et l'Inspecteur Régional des Eaux et Forêts sont chargés de faciliter les travaux du comité adhoc (organisation des réunions, documentation, travaux de secrétariat).

ANNEXES

- ✓ TERMES DE REFERNCES DU SEMINAIRE
- ✓ PROGRAMME DU SEMINAIRE
- ✓ LISTE DES PARTICIPANTS
- ✓ GESTION DE LA FORET COMMUNAUTAIRE DE BOYE
- ✓ GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES FORESTIERES AU SEIN DU PAGERNA
- ✓ GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES NATURELLES, L'EXPERIENCE PILOTE DE DANKOU (PSACD)
- ✓ PRESENTATION DU PROGRAMME AGRO-ECOLOGIE DE CARITAS KAOLACK
- ✓ COMPOSANTE GESTION DE LA DEMANDE ET PROMOTION DES ENERGIES DE SUBSTITUTION (PROGEDE)
- ✓ ACTIVITES DU POGV DANS LA REGION DE KAOLACK
- ✓ ALLOCUTION DE BIENVENUE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL
- ✓ ALLOCUTION D'OUVERTURE DU GOUVERNEUR DE LA REGION
- ✓ ALLOCUTION DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL (clôture)
- ✓ ALLOCUTION DE CLOTURE DE MADAME LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

tout autre partenaire peut leur apporter son concours conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

- **Article 9** : "Les collectivités locales peuvent développer des programmes de formation en direction des élus, des populations et des associations et regroupements à la base dans les domaines de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles".
- **Article 14** : La région peut, en tant que de besoin, mettre en place un cadre de concertation chargé de la planification et de l'harmonisation des politiques de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement dans les limites du périmètre régional".

"L'organisation, la composition et le mode de fonctionnement de cet organe de concertation sont définis par un arrêté du Président du Conseil Régional".

L'élaboration et le processus d'approbation du Plan d'Action Forestier Régional venant juste de s'achever, le Conseil Régional compte initier la réflexion commune de l'ensemble des acteurs que sont les services étatiques, les projets, les ONG, les collectivités locales et les autres partenaires sur :

- la stratégie à développer pour harmoniser les interventions de gestion durable des ressources naturelles en veillant à la cohérence entre les programmes des intervenants et le PAFR;
- la création d'un cadre de concertation et de coordination réunissant les divers acteurs;
- la recherche d'une synergie entre acteurs dans les interventions;
- la vulgarisation des résultats et acquis des différents acteurs en matière de GDRN (aménagement forestier, gestion de la demande en combustibles domestiques, etc...);
- la complémentarité des plans de formation des divers acteurs en direction de leurs agents de base ou des populations : genre et développement, techniques d'économie d'énergie (artisans, ménagères, exploitants forestiers...)

Ainsi, le Conseil Régional se propose t - il d'organiser un séminaire les 16, 17 et 18 Octobre 2000 à l'Hôtel de Région.

2. Objectif du Séminaire:

Les acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles dans la région de Kaolack ont mis sur pied un cadre de concertation et de coordination pour l'harmonisation des interventions et le développement d'une synergie entre eux en vue d'une meilleure efficacité dans les actions entreprises en faveur des populations bénéficiaires.

3. Résultats attendus du Séminaire

- Les participants ont échangé sur leurs expériences en gestion durable des ressources naturelles, en mettant l'accent sur les points forts et les faiblesses;
- Les participants ont proposé des stratégies de vulgarisation des différents résultats et acquis obtenus par les projets, ONG, collectivités et services étatiques auprès des populations.
- Les participants ont accepté de créer, sur proposition du Conseil Régional, un cadre de concertation et de coordination chargé entre autres du suivi de la mise en œuvre des différents plans et programmes de GDRN ; ce cadre sera doté d'un bureau ou comité de pilotage dont la composition, le fonctionnement et les activités seront précisés.

4. Activités du Séminaire

- Echanger sur les différentes expériences de GDRN (documents écrits, exposés, expositions de tableaux).
- Exposer les différentes techniques d'économie d'énergie (fourneaux sakkanal, ban ak suuf, jambar, techniques de carbonisation etc...).
- Proposer une stratégie de vulgarisation des acquis (formation des ménagères, des artisans, des exploitants forestiers, des élus, etc...).
- Proposer la création d'un cadre de concertation sectoriel de GDRN en relation avec l'ARD et un comité de pilotage chargé du suivi et de l'évaluation des programmes exécutés dans la région.
- Définir une stratégie pour le comité de pilotage (objectifs, activités, fonctionnement etc...).
- Visiter les centres de formation professionnelle de la région (centre de Kaffrine, centre de Nioro).
- Visiter des réalisations de projets de GDRN (Ex = PGCRN, PAGERNA etc...).

Mercredi 18 Octobre

09 H 00 mn à 11 H 00 mn = Travaux en plénière : Echanges sur les différents cadres déjà existants

11 H 00 mn à 11 H 30 mn = Pause Café

11 H 30 mn à 12 H 30 mn = Formulation des objectifs du cadre à créer

12 H 30 mn à 14 H 00 mn = Structuration et fonctionnement du futur cadre

14 H 00 mn à 15 H 30 mn = Pause déjeuner

15 H 30 mn à 16 H 00 mn = Rédaction du rapport final

16 H 00 mn à 18 H 00 mn = Clôture par le Ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire

FEUILLE DE PRESENCE

DATE.....16/10/2000

NOMS ET PRENOMS		INSTITUTION	VISA
Ibrahima	KEBE	DAF / ARD	PK
Amar	CY	ARAJUL	sch
Mamadou	NGOM	AGRICULTURE. KK.	H
Ibrahima	NIANG	Development Curriculum	D
oumar	thare	P.C.R p. eskote	ST
Mapate'	BA	C. R	ST
ASSANE	NDIAYE	P.C.R KourBaka	ST
Bassirou	kane	RTS / Kaolack	
Raane	FAH	CESCO Kaolack	H
Jame	Kano	secteur justice de Kaolack	P
Sakhary	Gueye	secteur forester Kaolack	Chy
Dieue	Ndiaye	SRAT/KL	ST
GORA	Ndoye	IREF/KL	ST
Birane	Draus	Wal Fajri production	ST
NDIAYE	Tamsir	CT-GTZ/ME	Tamsir
Fatou	MBAYE	CARITAS - Kaolack	ST
Halang	Kidiéna	IREF di Kaolack	ST
Sulphane	Ba	chef secteur Fikha Nou	ST
Jjibul	Ba	PSAC / BK	ST
Mohamedou	SANB	CSE / Energie, H2O, Pêche	ST
Ethad	Birane Sembéto	Adjoint maire Kiro	ST
Ousmane	Camara	POUV -	ST
Ousseymou	Diallo	Elevage	ST

FEUILLE DE PRESENCE

DATE... 10/12/2017...

NOMS ET PRENOMS	INSTITUTION	VISA
Babacar N Baye	Mairie KL	Prés
Abobacar Diallo	SRP - Karack	Prés
Souleymane GUEYE	FRET - Karack	Prés
Mamadou Diallo	président C ^o Environnement	Prés

FEUILLE DE PRESENCE

DATE.....17/12/2000..

NOMS ET PRENOMS	INSTITUTION	VISA
Ibrahima KEBE	ARD / CR -	JK
Mamadou NGOM	AGRICULTURE -	AK
Dane Kene	Ecole N Fouta	JK
Racine FALL	GESCO - Kolda	AK
Babacar NDiaye	Mairie Kaolack	AK
Amady DIONE	Dorvé	AK
Said NDIANG	Nelson Hodder	AK
Dusseynou N. DIALLA	Elevage	AK
Djibril BA	PSAES / AK	AK
Nalang Kidieye	IREF - KK	AK
Mapate BA	Couniller régional	AK
Thierno Kotto Diane'	Conseil Régional	AK
Mahé SAO	PAGERNA	AK
Diène Ndiaye	SRAT / KL	AK
Dusseynou GOUNBALA	Conseil Régional	AK
Adj. Patou CANARA	Conseil Régional	AK
Jérigue Touba Toure	Conseiller Régional	AK

FEUILLE DE PRESENCE

DATE.....17/10/2007

NOMS ET PRENOMS	INSTITUTION	VISA
Nar Gueye	Conseil Regional	[Signature]
Sakhary Gueye Sawlymane Ba	Section Forester Kaffrine chef de leur Fette Niwo	[Signature]
Oumar Kane	P.C.R. Paothotes	[Signature]
Elhadji Birane Gembédou	Adji amainca khis	[Signature]
Souleymane GUEYE	Proprietaire Regional Kawack	[Signature]
Bocar Diaw	PAGERNA-KAOLACK	[Signature]
Japa - Alakane DENE	PROGEBE	[Signature]
Birane Diaw	Wal Falyi quobden	[Signature]
Dusman Camara	ROGV.	[Signature]
GORA N'Doye	IREF/KK	[Signature]
Moussa Diouf	PCR Maka yop	[Signature]
Fatou MBAYE	CARITAS - Kaolack	[Signature]
BURKERT Marcus	PSACD	[Signature]
Fatou Fall	Conseil regional	[Signature]
Tenda Diene	Mairie Ndoffane	[Signature]
Ndiapaly Ndiou Diop	S.R.E.R - Kh	[Signature]
Mamadou Diallo NE'	President Conviommant kh	[Signature]
Amdar SALL	C.R. Saly scale	[Signature]
Ababacar DIALLO	S.R.D - Kaolack	[Signature]
Hohamedou SAKB	CSR/Energie, Energie, Energie	[Signature]
Dusmane Porteye	Conseiller regional	[Signature]
Babou Faye	Conseiller Regional	[Signature]
ASSANE N'Diaye	P.C.R. Keur Baka	[Signature]

FEUILLE DE PRESENCE

DATE... 18/10/2000

NOMS ET PRENOMS	INSTITUTION	VISA
1 Mohamedou SAHB	CSR/Energie, Min, Industrie	[Signature]
2 Papa Abdoulaye DEME	PROGEM/D° Energie	[Signature]
3 MOUSSA DIOUF	PER, Makouyou	[Signature]
4 Soufiane Bâ	dir. Secteur Nord	[Signature]
5 Declere Yemel	PSACD	[Signature]
6 Djibril TRA	PSACG	[Signature]
7 Sakharé Gueye	secteur forêts Kaolack	[Signature]
8 Coumba Diouf SECK	Africare	[Signature]
9 Fatou MBAYE	CARITAS-Kaolack	[Signature]
10 Gora NDOYE	IRIF/KL	[Signature]
11 Ousseynou Niang DIALLO	Energie KL	[Signature]
12 Amady DIONE	Prive	[Signature]
13 Ousmane CAMARA	LOBV	[Signature]
14 Same Kane	secteur forêts Kaolack	[Signature]
15 Adja Fatou Camara	Conseiller Regional KK	[Signature]
16 Abdoulaye DIALLO	SRP - Kaolack	[Signature]
17 Racine FALL	CESCO - Kaolack	[Signature]
18 Tenda Dione	Mairie Ndoffane	[Signature]
19 Ousseynou GOUBARA	Conseiller Regional	[Signature]
20 Mapate BA	Conseiller Regional	[Signature]
21 Mamadou NGOM	AGRICULTURE KR	[Signature]
22 Male' SAO	PAGERNA	[Signature]
23 Sadore Niang	CR / Moulène Hodae	[Signature]
24 Ndiaye Diouf	ADER VI	[Signature]

- 25) BURKERT Marcus PSACD ~~de Buba~~
- 26) NDOYE BABAGAR Nairio KL Pruy
- 27) Amar LY ARD/KL ~~W~~
- 28) Thaliaima NIANG S^o des Communaires KL ~~N~~
- 29) Ahmada Ima Salla CR Salick - 2001
- 30) Elhedji Bourne Gendoum Agrieur maro klino ~~Ad~~
- 31) Mambadou DiAllo. C Regional kadach. ~~Amadou~~
- 32) Elimane Malick DIA CHEMETP Kappine
- 33) Ousmane Bitaye. C. regional de KK
- 34) Serigne Touba Toure Conseiller Regional ~~A~~
- 35) Fatou Fall conseillère Regional ~~fall 7~~
- 36) Aminata Fall cissé conseillère regionale ~~fall~~
- 37) Ibrahima KESSE /DAF/ ARD KL EK
- 38) Mator Fall ✓ Prédent e R. Blone
- 39) Nar Gueye C. R. ~~fall~~
- 40) Palang Kidiaria IREF-KK M/fo
- 41) Souleymane GUEYE IREF-KL ~~fall~~

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES EAUX, FORETS, CHASSES ET DE LA CONSERVATION DES SOLS

INSPECTION REGIONALE DE KAOLACK

B.P. 309 - Tél. / Fax 941 21 38 - Kaolack

**SEMINAIRE REGIONAL SUR
L'HARMONISATION DES INTERVENTIONS EN MATIERE DE
GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES NATURELLES
Kaolack, 16 - 18 Octobre 2000**

**Etude de cas
GESTION PARTICIPATIVE DES FORETS
EXEMPLE DE LA FORET COMMUNAUTAIRE DE BOYE**

par Mandié Fall, ATEF
Chef du Triage Forestier de Gniby
(Arrond. Malem Hoddar, Dpt Kaffrine)

GESTION PARTICIPATIVE DES FORETS : EXEMPLE DE LA FORET COMMUNAUTAIRE DE BOYE

BOYE est une mare située à trois (03) kilomètres de Gniby, chef lieu de communauté rurale (arrond. de Malem Hoddar, dpt de Kaffrine).

A l'époque, les populations riveraines avaient délibérément laissé autour de cette mare une aire boisée qu'elles appelaient "Wouroum" et qui accueillait les activités sylvo-pastorales de la zone, d'une superficie d'environ 100 ha.

Mais à partir des années 80; on y nota une régression du couvert végétal due aux effets conjugués de la sécheresse et de l'action de l'homme (coupes abusives, empiétements de cultures, surpâturage, ...); en outre, l'ensablement menaçant à terme la mare, réduisait d'année en année, le volume d'eau retenu.

Pour renverser cette tendance, il fallait nécessairement prendre des mesures idoines. Ainsi en 1998, le Conseil rural de Gniby, sur la base du rapport du Chef du Triage forestier de la même localité, érigea le "Wouroum" en Forêt communautaire par délibération n° 003/CR/GN du 04 juin 1998. Cette même délibération interdisant toutes coupes et cultures dans la forêt, prévoyait la mise sur pied d'un comité de gestion, et à court terme, un plan d'aménagement de la forêt.

Depuis lors, et en attendant ce plan, les activités suivantes ont été menées :

- ◆ la mise en place d'un comité de gestion de 16 membres, issus des villages riverains,
- ◆ la formation du dit comité en techniques de reboisement et de lutte contre les feux,
- ◆ la délimitation et le bornage de la forêt,
- ◆ la pose de panneaux de signalisation,
- ◆ la surveillance permanente de la forêt,
- ◆ le reboisement des zones dénudées, où n'existe aucune dynamique de régénération naturelle (01 ha en 1998, 01 ha en 1999 et 05 ha en 2000).

Ces actions entreprises durant ces trois années commencent à porter ses fruits ; la forêt se régénère et la récolte exceptionnelle de cette année , faite par le comité en est une parfaite illustration :

◆ Tamarin	: 2.000 kg
◆ Gousses de Nep-Nep	: 500 kg
◆ Pain de singe	: 150 kg
◆ Jujubes	: 50 kg
◆ Soump	: 60 kg

A cela s'ajoutent les quantités récoltées non contrôlées par le comité. Rappelons, en passant, que le kg de tamarin coûtait sur le marché local 375 fcfa en décembre, alors le kg d'arachide se négociait à 125 fcfa, soit un revenu de 750.000 fcfa.

D'autre part, l'importante réserve fourragère (herbacées, feuilles, fleurs et fruits de la strate ligneuse) fait de la forêt de Boye un lieu privilégié pour la pâture.

Ces résultats encourageants ont dopé la motivation des populations et les multiples demandes enregistrées montrent bien que l'effet "tâche d'huile" est enclenché.

La création de forêts communautaires devra être encouragée. Cependant, leur aménagement ne devra pas être trop "techniciste", mais simple et abordable, donc à la portée des structures locales.

Toujours dans le cadre de l'aménagement, la priorité doit être la reconstitution par régénération naturelle assistée.

Enfin, l'élaboration d'un guide (ex, création et aménagement participatif de forêts communautaires) sur la base des expériences vécues serait souhaitable.

Mandiéré FALL, ATEF
Chef du Triage Forestier de Gniby

MEPN



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE
DIRECTION DES EAUX ET FORÊTS

DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR
TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT
(GTZ) GmbH

PAGERNA

Projet Autopromotion et Gestion des Ressources Naturelles au Sine Saloum

NOTE RELATIVE A LA
GESTION COMMUNAUTAIRES
DES RESSOURCES FORESTIERES
AU SEIN DU PAGERNA

The text is contained within a large, horizontally-oriented oval with a double-line border. The background of the oval is a grayscale halftone pattern.

1. L'APPUI A LA GESTION CONCERTEE DES TERROIRS COMMUNAUTAIRES

A l'instar du village dans l'approche villageoise, l'appui à la gestion concertée de terroirs communautaires passe par le diagnostic des capacités organisationnelles et techniques du conseil rural pour mieux cerner ses potentialités et limites pour mieux cerner ses potentialités et limites. Des programmes d'appui et de formation pertinents sont convenus avec chaque conseil rural partenaire. A terme, c'est l'opérationnalisation du conseil rural qui est recherché mais le focus est mis sur les commissions environnementale et domaniale dont l'implication dans la gestion des ressources naturelles dans les villages est plus soutenue.

A ce titre, des synergies d'action entre ces commissions et les acteurs villageois sont facilitées par le projet.

Ces synergies d'action ont trait à la gestion des forêts, au renforcement des codes de conduite villageois à l'échelle communautaire, à l'érection des comités villageois de gestion des forêts, à l'identification et réalisation des ouvrages hydro-agricoles.

L'appui à l'élaboration et mise en œuvre des PAGT (Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs) au sein des CR partenaires est l'objectif finalement visé par PAGERNA qui ambitionne d'en ficeler 5 à l'échéance de la première phase de réalisation (mars 2000).

Dans toutes les phases d'élaboration et de mise en œuvre des PAGT convenus avec ses partenaires, le projet veille à la cohérence avec les PRDI et schémas régionaux de planification (SRAT, PRAE, PAFR, etc.). Pour ce faire, lors des restitutions et validations d'étapes, l'ensemble des services régionaux compétents apportent leurs contributions aux bénéficiaires de ces plans à la base. Dans tous les cas, le projet veille à ce que le conseil rural et le CERP assument la pleine appropriation des PAGT réalisés avec son appui.

Les groupes socioprofessionnels répertoriés dans les différentes sous-zones et l'ensemble des membres locaux de chaque cadre de concertation sont les premiers garants de l'opérationnalisation graduelle des PAGT à l'échelle des exploitations familiales, des villages et des entités supra-villageoises.

2. APPUI A L'AUTOGESTION DES RESSOURCES NATURELLES AUTOUR DES VILLAGES CIBLES PAR LE PROJET

Le projet établit son partenariat avec les populations villageoises à travers leurs conseils ruraux.

La première visite du village est mise à profit pour déclencher l'auto-éveil des villageois sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement local. Si de besoin, plusieurs MARP exploratoires ou thématiques sont conduites de concert avec les villageois pour dégager les contraintes majeures de GDRN spécifiques au village, les potentialités et besoins de formation ressortis de ces MARP débouchent sur des pistes de solutions et de priorités en matière d'information, de formation et de sensibilisation des acteurs paysans.

Les principes directeurs de la démarche du projet restent :

- La responsabilisation des populations actrices et bénéficiaires.

- La décentralisation et la planification concertée en vue d'une adaptation des activités retenues aux contextes spécifiques.
- La prise en compte des aspects genre dans le développement grâce à la valorisation des spécificités jeunes, femmes, adultes et personnes du 3^{ème} âge.
- L'exécution des formations retenues et l'application concomitante des esquisses de solutions locales à la GDRN sont des prétextes pour amener les populations à lier l'apprentissage à la résolution des problèmes.
- Les transects, les cartes schématiques du terroir et l'élaboration de code de conduite constituent les premiers éléments d'appropriation du processus par les acteurs.

Des ateliers techniques et de formation tenus dans les villages fournissent au terroir ses premiers paysans formateurs qui plus tard, assureront la démultiplication des formations au sein du même terroir ou le transfert de ces formations vers d'autres terroirs.

En plus des mesures de CES (Conservation des Eaux et des Sols), les populations villageoises assument la surveillance des arbres dans les champs et veillent au suivi des jeunes pousses.

A l'échelle du terroir, les arbres fruitiers sauvages sont protégés avec efficacité.

Dans les sites d'intérêt stratégiques, mares, ouvrages hydro-agricoles, le long des biefs fluviaux et/ou maritimes, les populations conviennent de la nécessité d'ériger des portions de forêts en défens.

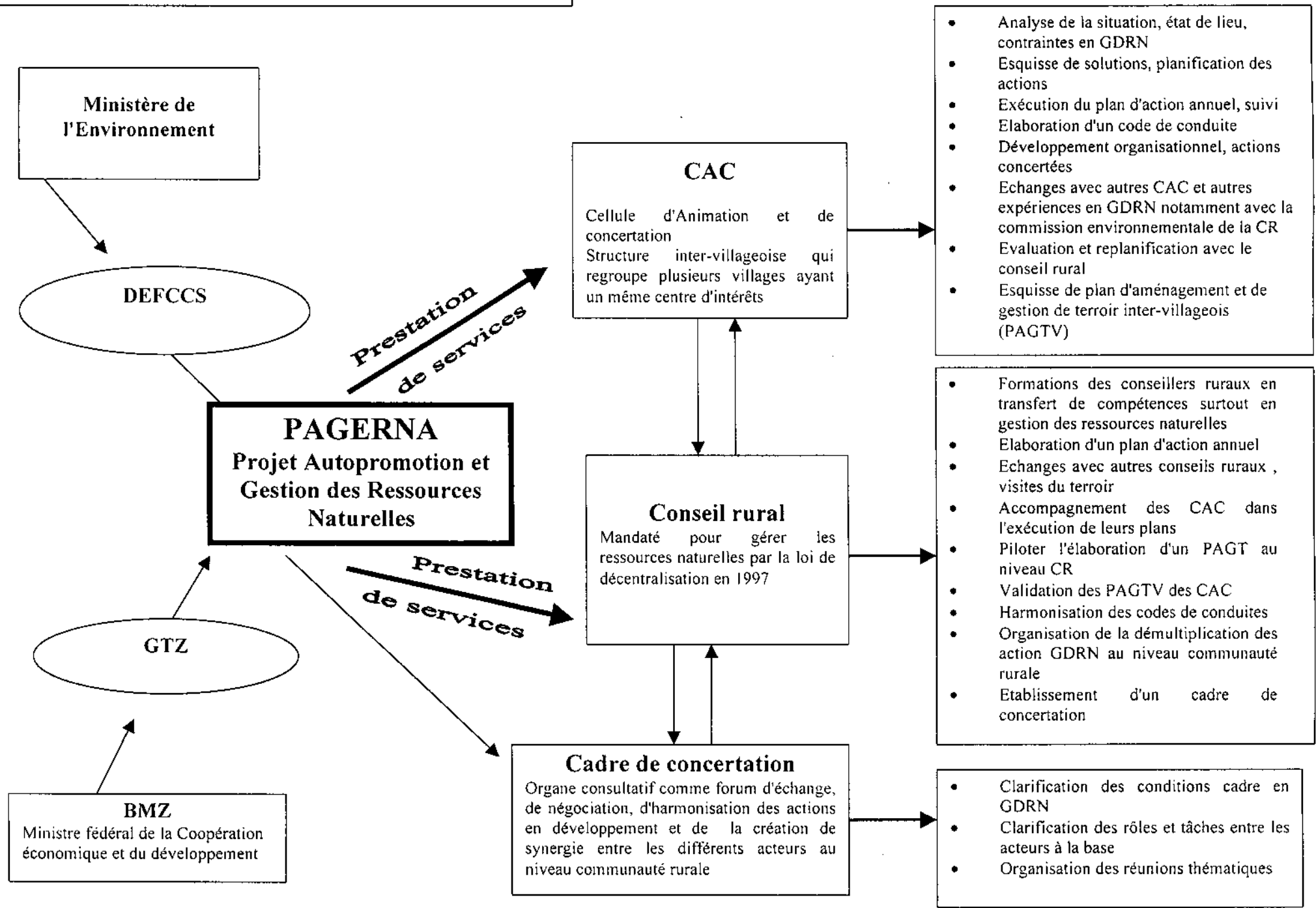
En matière de reboisement et de lutte contre les feux de brousse, l'appui du projet aux communautés de base intègre la mise sur pied de pépinières communautaires et villageoises dont l'objectif est de s'assurer que progressivement les populations villageoises et les conseils ruraux soient à même d'élaborer et de conduire leurs propres politiques de reboisement.

A la faveur de l'inscription du projet au PTIP, intervenue depuis deux campagnes, quatre communautés rurales ont bénéficié de l'appui du projet en petits matériels de pépinière et de lutte contre les feux de brousse.

La mise sur pied d'un cadre de concertation opérationnel au niveau de chaque communauté rurale partenaire est considéré dans la politique d'appui du projet comme une clé de voûte qui non seulement confirme le leadership du conseil rural et de son PCR dans son rôle d'impulsion et de coordination du développement communautaire, mais assure que les acteurs et ressources locales soient les premiers porteurs des programmes de développement initiés dans les différents terroirs. Les ONG/projets et services étatiques venant seulement en appui à ces dits programmes.

A ce titre, PAGERNA soutien les premiers pas des cadres de concertation qui à terme seront animés par l'ensemble de leurs membres sous l'égide du président de la Communauté Rurale assisté d'un coordonnateur.

Schéma d'intervention du PAGERNA (octobre 2000)



Ministère de l'Environnement

DEFCCS

PAGERNA
Projet Autopromotion et Gestion des Ressources Naturelles

GTZ

BMZ
Ministre fédéral de la Coopération économique et du développement

CAC

Cellule d'Animation et de concertation
Structure inter-villageoise qui regroupe plusieurs villages ayant un même centre d'intérêts

- Analyse de la situation, état de lieu, contraintes en GDRN
- Esquisse de solutions, planification des actions
- Exécution du plan d'action annuel, suivi
- Elaboration d'un code de conduite
- Développement organisationnel, actions concertées
- Echanges avec autres CAC et autres expériences en GDRN notamment avec la commission environnementale de la CR
- Evaluation et replanification avec le conseil rural
- Esquisse de plan d'aménagement et de gestion de terroir inter-villageois (PAGTV)

Conseil rural

Mandaté pour gérer les ressources naturelles par la loi de décentralisation en 1997

- Formations des conseillers ruraux en transfert de compétences surtout en gestion des ressources naturelles
- Elaboration d'un plan d'action annuel
- Echanges avec autres conseils ruraux, visites du terroir
- Accompagnement des CAC dans l'exécution de leurs plans
- Piloter l'élaboration d'un PAGT au niveau CR
- Validation des PAGTV des CAC
- Harmonisation des codes de conduites
- Organisation de la démultiplication des action GDRN au niveau communauté rurale
- Etablissement d'un cadre de concertation

Cadre de concertation

Organe consultatif comme forum d'échange, de négociation, d'harmonisation des actions en développement et de la création de synergie entre les différents acteurs au niveau communauté rurale

- Clarification des conditions cadre en GDRN
- Clarification des rôles et tâches entre les acteurs à la base
- Organisation des réunions thématiques

LISTE DES COMMUNAUTES RURALES BENEFICIAIRES
DU PAGERNA AU 18/10/2000

I. REGION DE KAOLACK (7 communautés rurales)

1. Département de Kaolack

- Latmingué
- Thiaré
- Keur Baka
- Ndiébel
- Dya

2. Département de Kaffrine

- Mabo
- Malème Hoddar

II. REGION DE FATICK (5 Communautés Rurales)

1. Département de Gossas

- Mbadakhoune
- Mbar
- Colobane

2. Département de Foundiougne

- Djilor
- Keur Samba Guèye

Nombre de PAGT en cours d'élaboration : 5

- Djilor
- Mbadakhoune
- Malème Hoddar
- Mabo
- Latmingué



**Stratégie de gestion des ressources
forestières naturelles par les
populations riveraines inspirée de
l'expérience pilote de Dankou**

11 octobre 2000

**Bilan des efforts de reboisement et
d'aménagement à participation limitée**

- Efforts de reboisement par plantation très importants en nombre de plants produits mais les superficies plantées (169.600 ha entre 1971 et 1990) ne peuvent couvrir les pertes de couvert forestier estimées à 50.000 ha/an (FAO)
- Aménagements forestiers dans plusieurs forêts mais la mise en œuvre des plans d'aménagement a posé des problèmes de moyens et d'appropriation par les populations

Source : PAFS 1993

Environnement institutionnel

■ PAFS (1993)

- l'implication et la responsabilisation des populations
- la régionalisation et la décentralisation de la planification forestière

■ Lois sur la régionalisation

- gestion du domaine protégé par les CR
- possibilité de confier la gestion des forêts aux populations riveraines sur base contractuelle

■ PAFR Kaolack (2000-2007) et PTA

- planification des orientations pour 8 ans => PTA
- mise en aménagement participative de 2 forêts par département et par an

Programmes d'actions en cours

Niveau régional

- appuyer les CR dans l'élaboration des PAFR
- élaborer des plans de travail annuels
- créer un cadre de concertation
- appuyer et suivre le PAFR

Niveau local

- appuyer les Communes et Communautés Rurales
- mettre en œuvre le programme d'aménagement et de protection des forêts naturelles
- responsabiliser les populations dans la gestion
- etc...

Réaliste, opérationnel, régionalisé, participatif

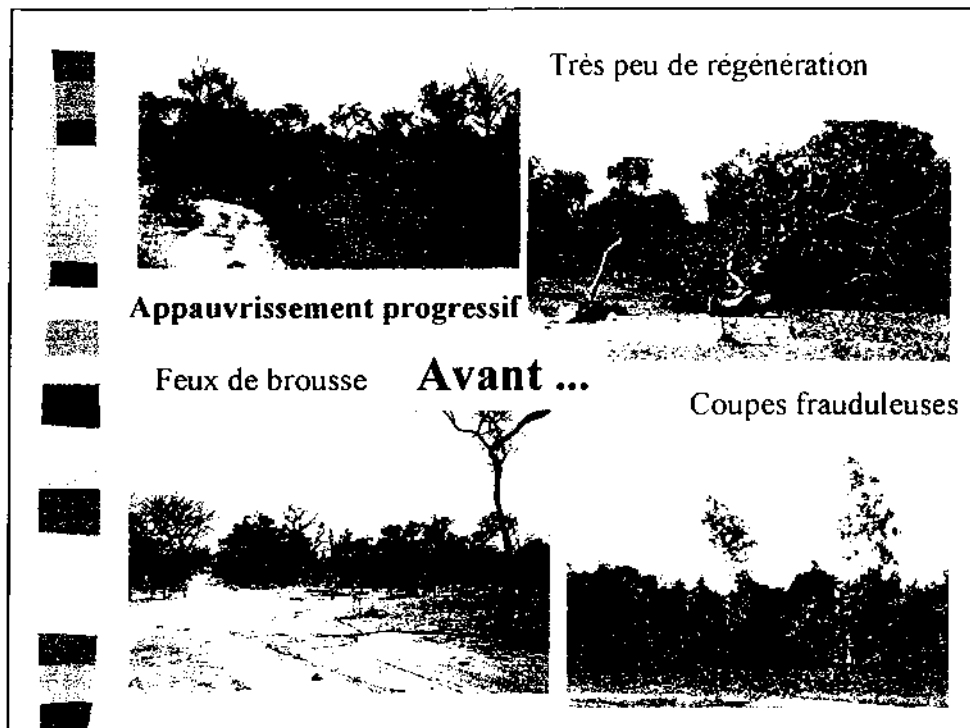
Limites à la mise en œuvre

- l'élaboration de plans d'aménagement sensus stricto est un exercice complexe non maîtrisé par les populations MAIS ~~techniciens~~
- l'insécurité juridique: les populations ne participeront activement à la gestion des ressources forestières que si on garantit des retombées à leurs efforts
- l'implication des CR dans la gestion des forêts avec les villages riverains (suivi, budget)
- rôle d'appui-conseil du service forestier moins perceptible que le rôle de police forestière

Forêt de Dankou = « laboratoire » de l'expérience



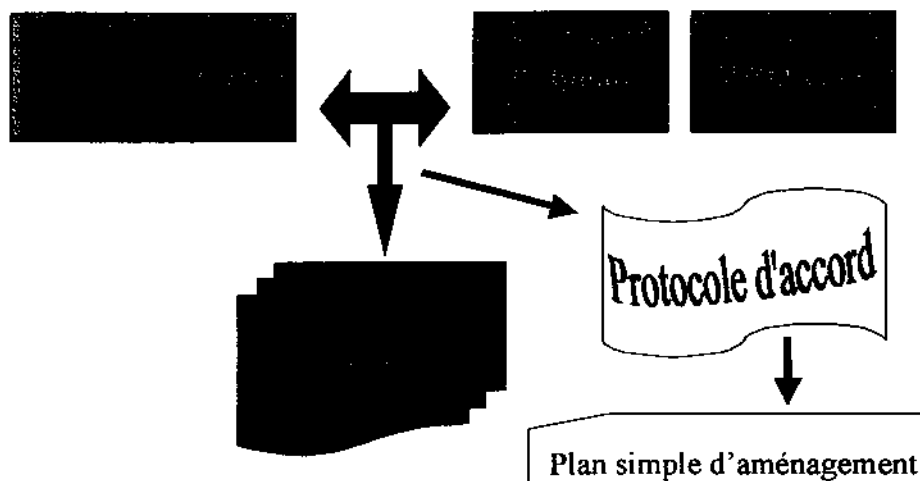
Zone pilote forestière du PSACD : FC + domaine protégé adjacent



Protocole d'accord de mise en aménagement participatif des forêts

- Outil pour l'aménagement des forêts communautaires, communales et classées concédées
- Fruit d'un processus d'harmonisation approuvé par la DEFCCS (1999)
- Déjà expérimenté dans les régions de Kaolack et Kolda par PSACD et PSPI
- Complément des textes sur la Régionalisation = forme de contrat

Grandes lignes du concept



Rôles du protocole d'accord

- Outil à la disposition des populations pour mettre en valeur les forêts de leur terroir conformément au Code Forestier
- Fixe les droits et les devoirs du service forestier, des collectivités locales et des villages dans les différentes étapes
- Contient 3 étapes de responsabilisation croissante permettant aux villages riverains gestionnaires de préparer les plans simples de gestion, de se former et de prouver leurs capacités pour gérer les forêts
- garantie de bénéficier de revenus de la gestion forestière

Signature du Protocole d'accord de mise en aménagement



Echanges sur les attentes mutuelles



Plusieurs
visites sont
nécessaires !

Planification et organisation du travail

Activités	Quantité	Période	Moyens	Responsable
Surveillance				
Pare-feux				
Mise en défens				
Pépinière				
Plantation				
Autres				



Ouverture et brûlage des pare-feux



15 Km réalisés du côté des zones à risque et entretenus chaque année

Progressivement les populations augmentent le réseau de pare-feux et plantent : quelques km par an

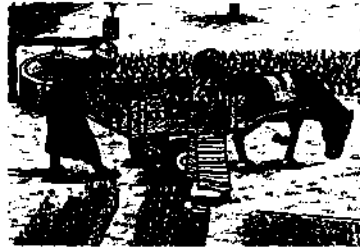


Surveillance volontaire de la forêt:

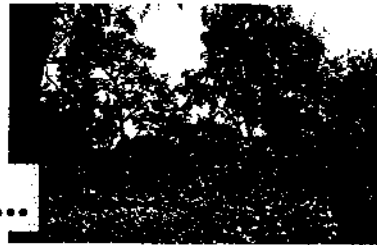
2 personnes de chaque village riverain font des tournées au moins une fois par semaine en forêt

Enrichissement zones dégradées:

Pépinière et plantation 95 ha par les 16 villages



Absence de feux =
Reconstitution de la forêt
Augmentation de biodiversité
Retour d'espèces animales



Après ...

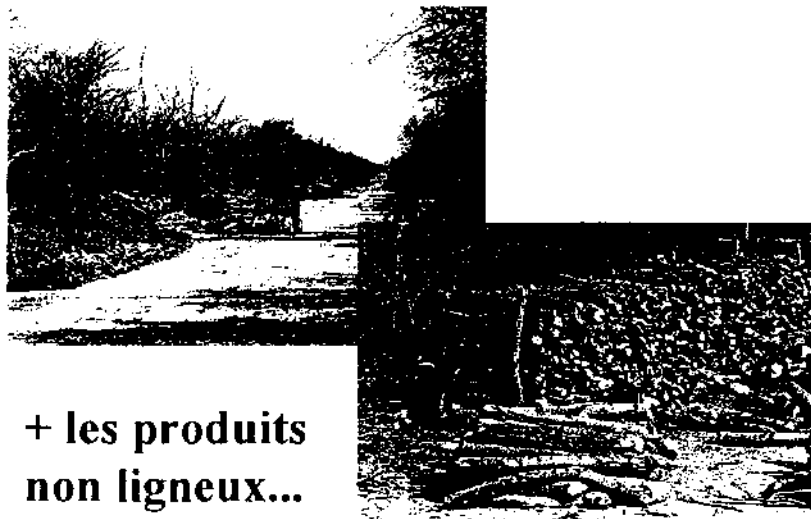


Très forte régénération naturelle même dans les défrichements récents : moyenne de 250.000 tiges supplémentaires par an sur 3000 ha

Pâturage et bois de feux
abondant toute l'année



Et bientôt des produits ligneux grâce à la reconstitution de la forêt



+ les produits
non ligneux...

Enseignements majeurs

- Expliquer le processus et fournir des garanties (protocole) aux acteurs impliqués
- Placer la population au devant de toutes les étapes : diagnostic, planification, exécution, évaluation
- Assurer un accompagnement régulier du processus d'apprentissage par le Service Forestier et les autres acteurs
- Minimiser les subsides et rémunérations pour éviter les dépendances et assurer la durabilité
- Renforcer les compétences des membres des comités chargés de la gestion forestière

Appui à la démultiplication

Fort des résultats du « laboratoire » de Dankou

- aider le Service Forestier dans son rôle de conseiller des populations (1 forêt / arrondissement)
- appuyer les échanges pour rompre le climat de méfiance des villageois à l'égard de l'Administration et des collectivités locales
- montrer les possibilités d'une approche volontariste pour éviter l'attentisme résultant des actions de développement passées
- fournir des outils de terrain et des conseils aux acteurs intéressés à la gestion forestière

Stratégie de gestion des ressources forestières naturelles par l'aménagement forestier participatif

- moyen de responsabiliser les acteurs locaux
- moyen de lutte contre les feux de brousse
- moyen de rationaliser l'exploitation
- moyen d'améliorer les conditions de vie
- moyen d'organiser l'utilisation des terres

Un grand merci pour votre attention

Préparé par Yanek Declaire
PSACD / GTZ / DEFCCS

Grandes lignes du protocole d'accord

Phase de pré-aménagement (1 à 3 ans)

- sensibilisations sur les attentes mutuelles
- identification des **responsables** (comités villageois)
- cartographie et **délimitation** du site à aménager
- vulgarisation et signature du **protocole d'accord**
- élaboration et exécution par les comités de **plans de travail annuels** pour la protection et la restauration
- élaboration d'un **plan simple d'aménagement** et de gestion simplifiée en collaboration avec le service forestier et les conseillers ruraux
- **évaluation** conjointe des capacités à passer à la phase suivante et validation du Plan simple d'aménagement

Phase d'application du plan simple d'A&G

Etape test (2 à 3 ans)

- **activités de protection et de restauration** avec l'appui-conseil du service forestier
- **activités d'exploitation rationnellement limitées** (qq prélèvements de produits ligneux et NL et coupes prudentes (bois)
- **renforcement des compétences** techniques et organisationnelles
- **évaluation conjointe des capacités** à passer à l'étape de responsabilisation

Etape de consolidation :

- **mise en œuvre sans restriction** du plan d'aménagement y compris l'exploitation commerciale
- **assistance conseil et supervision du SF** + collecte des taxes et redevances
- **supervision, appuis techniques et financiers** des Conseils Ruraux
- **répartition consensuelle des recettes** générées entre le fonds local d'aménagement, les collectivités et les villages

**SEMINAIRE SUR L'HARMONISATION DES INTERVENTIONS
DU 16 AU 18 OCTOBRE 2000
AU CONSEIL REGIONAL DE KAOLACK**

Présentation du programme Agro-Ecologie de Caritas-Kaolack

Au cours des décennies 1960 et 1970, les interventions en développement rural ont généralement été caractérisées par des approches sectorielles, productivistes à court terme et le plus souvent décidées en dehors des populations et des acteurs de développement.

Les résultats limités de ces approches et les évolutions globales de l'environnement écologique et socio-économique local, national et international ont conduit à de nouvelles formes d'intervention en matière de développement rural et plus particulièrement dans le domaine de la gestion des ressources naturelles

A partir des années 80, il s'est avéré que la participation des populations et des collectivités à l'ensemble des processus de développement est essentielle pour garantir un développement durable. Il est aussi apparu indispensable dans cette perspective de développement durable d'associer et très étroitement les fonctions de production et de conservation pour assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles. La gestion durable des ressources naturelles devient alors un axe d'intervention central pour les collectivités locales.

Ainsi les services étatiques, projets et ONG, ont emprunté plusieurs approches et stratégies visant à amener les communautés de base à développer des mécanismes de gestion durable et des ressources naturelles.

A cet effet, la Caritas- Kaolack a eu à mener un programme Agroécologie avec comme stratégie la gestion des terroirs villageois basée sur une approche participative. Les différentes composantes de ce dit programme sont :

- Le volet Gestion des terroirs qui intègre tous les aspects liés à la GDRN (cartographie, reboisement, aménagements, animation qui du reste soutend les autres composantes)
- Le volet agriculture durable dont le programme consiste, d'une part à vulgariser un paquet technologique conçu par Caritas et ses partenaires (dont l'ISRA) et d'autre part à favoriser l'émergence d'expérimentations paysannes dans les terroirs de recherche collaborative avec l'ISRA.
- Le volet promotion féminine pour lequel l'équipe développe une approche GENRE
- Le volet Education Environnementale qui intègre les écoles des sites d'intervention, et les associations de jeunesse (CESCO, SCOUTS et GUIDES) dans le cadre d'échanges avec les paysans, d'activités de découverte du milieu rural et de reboisement.

METHODOLOGIE D'INTERVENTION

➔ Phase d'intégration

- concertation avec des structures
- rencontres avec les associations paysannes
- prise de contact avec les autorités administratives et les élus locaux

- Choix des sites d'intervention selon un zonage du Diocèse de Kaolack et une grille de critères
- Animation et concertation dans les villages
- Diagnostics participatifs et caractérisation des terroirs
- L'inventaire cartographique de l'occupation des sols
- Actions:
 - Appui institutionnel et organisationnel
 - Renforcement des capacités par la formation, les voyages d'études, et les visites d'échange
 - Appui à la production agricole
 - Promotion des AGR
 - Aménagement (bassins versants, terres salées)
 - Reboisement (bosquets familiaux, plantations communautaires, haies-vives)
 - Construction de foyers améliorés
 - Mise en place ou redynamisation des comités de vigilance
- Elaboration de plan d'aménagement et de gestion de terroir

ENSEIGNEMENTS TIRES

- La mise en œuvre d'une politique de gestion des ressources naturelles visant à les exploiter et à les conserver ne peut pas à elle seule assurer un développement harmonieux. D'autres préoccupations telles que la santé, l'éducation, les activités génératrices doivent aussi être prises en compte.
- Il faut développer une synergie entre les différents acteurs pour rendre plus efficaces et efficientes les interventions. Pour cela, les différents projets et ONG doivent rester des partenaires et se compléter.
- On constate une concentration de beaucoup des projets et ONG dans une zone au détriment des autres. Cette répartition inégale dans l'espace, ne favorise pas un développement équitable dans une région.
- Les conflits latents au sein des villages d'intervention ou avec leur voisinage se sont manifestés surtout en ce qui concerne le foncier et les ressources partagées. Il est plus que nécessaire dès lors de renforcer la collaboration avec les élus locaux aussi bien dans l'élaboration qu'à l'exécution des programmes.

Fait à Kaolack le 13 octobre 2000

Fatou MBAYE

**Ministère de l'Environnement
et de la Protection de la Nature**

*Direction des Eaux, Forêts, Chasses
et Conservation des Sols*

**Ministère de l'Énergie
des Mines et de l'Industrie**

Direction de l'Énergie

**PROGRAMME «GESTION DURABLE ET PARTICIPATIVE DES
ENERGIES TRADITIONNELLES ET DE SUBSTITUTION»
-PROGEDE-**

**ANALYSE EN TERMES DE PHASES «PREPARATOIRE» ET DE «MISE EN ŒUVRE»
DES ACTIVITES DE
LA COMPOSANTE «GESTION DE LA DEMANDE ET PROMOTION DES ENERGIES DE
SUBSTITUTION»**

Composante "Gestion de la Demande et Promotion des Énergies de Substitution"

Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Industrie

Direction de l'Énergie

- La Direction de l'Énergie, dans le cadre de la mise en œuvre comme dans celle de l'orientation du PGDPETS, assure la tutelle technique de la Composante «Gestion de la Demande et Promotion des Énergies de Substitution» (GEDEPES).



PHASE PREPARATOIRE

- **RESULTATS A ATTEINDRE**

- **RESULTAT 1** : Elaboration d'un système de flux des combustibles ligneux en vue de quantifier les besoins du marché national ... pour dessiner des stratégies d'approvisionnement (schémas directeurs).
- **RESULTAT 2** : Réalisation de l'étude des coûts de la filière gaz butane.
- **RESULTAT 3** : Consolidation de l'étude kérosène du PSACD.
- **RESULTAT 4** : Validation de l'étude PSACD sur les Résidus agro-industriels.
- **RESULTAT 5** : Evaluation des expériences et des coûts de production/diffusion des foyers améliorés.
- **RESULTAT 6** : Elaboration d'une stratégie de communication pour une participation des ONG, des collectivités et des opérateurs privés à la gestion et l'exploitation du sous-secteur des combustibles domestiques.
- **RESULTAT 7** : Identification des acteurs et des projets susceptibles d'être appuyés dans le cadre de la reconversion des opérateurs et de la modernisation de la filière bois-énergie.

PHASE PREPARATOIRE

- **ACTIVITES DES DIFFERENTS RESULTATS**

Résultats 1

- **Activités à réaliser :**
 - enquêtes-flux des combustibles ligneux
 - enquêtes de consommation
 - formation au SIG (pour les 2 Secrétaires Permanents de la Cellule des Combustibles Domestiques)

Résultats 2

- **Activités à réaliser :**
 - Recruter consultant pour faire l'étude des coûts et de la filière gaz butane

Résultats 3

- **Activité à réaliser :**
 - capitaliser l'expérience des pays ayant misé sur le kérosène comme combustible de substitution
 - Organiser un atelier de validation de l'étude de faisabilité du kérosène comme combustible domestique
 - proposer une structure de prix du kérosène tenant compte de la nouvelle politique énergétique
 - importer quelques prototypes de réchauds à kérosène pour démonstrations/tests de comportement énergétique et expérimentation éventuelle
 - identifier des opérateurs intéressés (importateurs, distributeurs de kérosène)
 - instituer un régime fiscal favorable à l'introduction des réchauds à kérosène

PHASE PREPARATOIRE

• ACTIVITES DES DIFFERENTS RESULTATS

(suite)

RESULTAT 4 :

• Activité à réaliser :

- Organiser un atelier de validation des conclusions de l'étude portant sur la valorisation des résidus agro- industriels comme combustible domestique

Résultat 5

• Activités à réaliser :

- Faire réaliser une étude de marché sur l'approvisionnement en matière première et sur les coûts (de production et de distribution des foyers améliorés)/ Recruter le consultant
- identifier et sélectionner les artisans-producteurs (en rapport avec les organismes d'encadrement) les plus motivés et les mieux formés aux techniques de fabrication des foyers améliorés

Résultat 6

• Activité à réaliser

- élaborer les TDR de la stratégie de communication

• Résultat 7

• Activité à réaliser :

- élaborer les TDR portant identification des acteurs et des projets susceptibles d'être appuyés

PHASE «MISE EN ŒUVRE»

- **Durée : 42 mois (3 ans et 6 mois)**

RESULTAT 1

FABRIQUER ET DIFFUSER 225 000 FOYERS AMELIORES

- **ACTIVITES**
- Produire 225 000 foyers améliorés en 5 ans
- Réaliser une campagne d'information, éducation et communication sur les foyers améliorés.
- Evaluation des requêtes de financement des artisans et Appui financier
- **Mesures d'accompagnement** : instaurer une politique de vérité des prix du gaz butane, du charbon de bois et du bois de feu.
- NB/ Indicateurs de participation des femmes : 80% des crédits distribution réservés à des dossiers présentés par des femmes



- **ACTIVITES**

- Importer 4,000 réchauds
- Vente pilote de réchauds
- Identification d'opérateurs intéressés par le développement de ce Project-pilote
- Actions de communication / Etude d'acceptabilité consommateurs
- Indicateurs de participation des femmes : 30% crédit revolving réservés aux dossiers présentés par des femmes

Composante "Gestion de la Demande et Promotion des Energies de Substitution"

RESULTAT 3

APPUI A LA BUTANISATION

- **ACTIVITES**
- Identification d'opérateurs intéressés par l'ouverture de dépôts gaz
- Evaluation des requêtes de financement et Appui financier à la généralisation de la diffusion du GPL à travers l'ouverture de dépôts décentralisés.
- Indicateur de participation des femmes : 20% des crédits revolving réservés à des dossiers présentés par des femmes

Composante "Gestion de la Demande et Promotion des Energies de Substitution"

RESULTAT 4

APPUI A LA RECONVERSION DES EXPLOITANTS ET MODERNISATION DE LA FILIERE CHARBON DE BOIS&a

ACTIVITES

- Evaluation des projets Reconversion des opérateurs / Modernisation de la filière bois énergie (notamment du segment de la distribution du charbon de bois) présentés par les opérateurs privés.
- Appui financier sous forme de crédit revolving

Indicateur de participation des femmes : 50% des crédits destinés à la commercialisation réservés aux dossiers présentés par des femmes

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME PERMANENT D'INFORMATION ET D'EVALUATION (SIEP)

ACHIEVEMENTS

- Construire une base de données fiable et avoir sur l'exploitation forestière, le flux des combustibles ligneux, sur les combustibles de substitution, sur les prix des combustibles...
- Réaliser les enquêtes flux des combustibles ligneux et celles portant sur les consommations des ménages.
- Elaborer un schéma directeur d'approvisionnement des villes;
- Renforcer les capacités en formant les SP de la CCD en Système d'Information Géographique (SIG)

**PROGRAMME GESTION DURABLE ET
PARTICIPATIVE DES ENERGIES
TRADITIONNELLES ET DE SUBSTITUTION**

- Merci de votre aimable attention !



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

PROJET D'ORGANISATION ET DE
GESTION VILLAGEOISES(POGV)

NOTE SUR LES ACTIVITES DU POGV DANS LA REGION DE KAOLACK

Contexte actuel

Le POGV se trouve présentement entre deux phases, une première phase de 4 ans suivie d'une prolongation de deux ans, qui vient de s'achever en décembre 1999 et une deuxième en cours de formulation.

I. Objectifs globaux

Le Projet d'Organisation et de Gestion Villageoises a pour objectif d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations les plus démunies de sa zone d'intervention, dans un cadre participatif fondé sur une bonne organisation villageoise et la gestion de l'espace rural. Cette organisation villageoise devait permettre :

- 1) de pallier les insuffisances organisationnelles identifiées lors du diagnostic du projet au niveau des villages ;
- 2) de renforcer les capacités locales pour préparer les populations rurales à combler le vide institutionnel induit par le désengagement de l'état du secteur agricole, notamment dans les domaines des approvisionnements, de la commercialisation et du crédit rural ;
- 3) de sensibiliser et former les conseillers ruraux sur les rôles qui leurs sont dévolus ;
- 4) de former les responsables et les membres des organisations paysannes à mieux gérer leurs activités économiques ;

- 5) d'aider les populations à planifier leurs activités par la réalisation de leurs plans de développement villageois (PDV) et celle des plans locaux de développement (PLD) au niveau des communautés rurales ;
- 6) de lutter contre la divagation des animaux, la dégradation et la baisse de fertilité des sols au moyen d'actions individuelles et communautaires ciblées par l'embocagement de parcelles, le reboisement (pépinières) et la production de matière organique (compostières) ;
- 7) favoriser l'accès au crédit des populations cibles en incitant ces dernières à ouvrir des comptes et à épargner auprès des institutions financières partenaires (CMS et CNCAS).

Le groupe cible du projet dans la région est constitué de 9.000 petits exploitants. Ce nombre correspondait à environ 30 % des exploitations ciblées de la zone d'intervention. Il était prévu que ces exploitants, dont principalement les femmes et les jeunes issus du groupe cible, bénéficient des retombées du projet.

2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet dans la région s'inscrivent dans le cadre de quatre composantes et se présentent comme suit :

- l'appui à l'émergence de 168 Comités villageois de développement (CVD) ;
- la formation des membres des différents groupements ;
- la protection de parcelles de cultures par l'embocagement de 1600 ha, à raison d'un ha par exploitant ;
- le maintien ou l'augmentation de la fertilité des sols par la réalisation de compostières ;
- le reboisement au moyen de plants produits dans 45 pépinières villageoises ;
- la lutte anti-érosive sur environ 35 ha ;
- l'utilisation de mesures d'accompagnement par le biais du crédit rural. Le projet prévoit pour cela, la mise en œuvre de deux lignes de crédit (court et moyen terme) gérées respectivement par le CMS et la CNCAS.

Démarche

Le POGV utilise une démarche participative avec une forte implication des bénéficiaires sur tout le processus de conception et d'exécution des plans de développement villageois. Pour atteindre les objectifs visés, le projet intervient

en synergie avec les autres services d'appui du Ministère de l'Agriculture et des structures partenaires.

Dans un souci de pérenniser les appuis techniques, le projet concentre ses efforts sur l'animation, l'organisation des populations en cellules villageoises (CVD, Gie), la formation des membres de ces cellules et l'octroi de crédits pour l'acquisition des intrants.

Pour réaliser les objectifs visés, le projet s'appuie sur trois composantes principales :

- l'appui à l'organisation des communautés de base ;
- la protection et la régénération de l'environnement ;
- le crédit rural.

Zone d'intervention

Sur le plan administratif, le projet est présent dans trois départements (Kaolack, Kaffrine et Nioro) et couvre 6 arrondissements, à travers 12 communautés rurales.

Zones	Départements	Arrondissements	Communautés Rurales
SUD	Kaolack	Koumbal	Latmingué, Keur Baka, Thiare
		Thiassouly	Dya, Thiassouly , Ndiebel
	Kaffrine	Birkelane	Mabo
		Nganda	Nganda
	Nioro	Paoskoto	Paoskoto, Gainthe Kaye,
		Médina Sabakh	Taïba Niassène Médina Sabakh

Réalisations

1°) L'organisation villageoise

Chaque village encadré dispose d'une structure villageoise dénommée Comité Villageois de Développement (CVD) qui sert d'interface entre les populations et les autres intervenants. A ce titre, 168 CVD ont été créés par les bénéficiaires. Chaque CVD assure la coordination de toutes les activités programmées dans les PDV.

A côté des CVD, l'encadrement a suscité la création ou la redynamisation de groupements à caractère économique (GIE) chargées de l'exécution de ces activités. Pour la région de Kaolack, on compte 482 Gie .

2°) La Formation

Le projet a contribué à la mise en place de 168 relais alphabétiseurs, choisis dans chaque village par le Comité villageois de développement. Ces relais ont assuré de manière satisfaisante l'alphabétisation fonctionnelle de la majorité des membres des associations ou groupements présents dans les villages, constitués en général de femmes et de jeunes en particulier.

Dans la région de Kaolack, le nombre d'auditeurs formés depuis le début du projet se chiffre à 6 000 dont 60% de femmes.

En plus de l'alphabétisation fonctionnelle, les producteurs sont régulièrement formés sur les techniques d'intensification agricole des parcelles (embocagement, compostage, utilisation des intrants, la connaissance des circuits de distribution des semences sélectionnées) et sur la gestion des petites unités économiques (embouche bovine/ovine, maraîchage, boutiques villageoises, banques de céréales, etc...). Ces formations ont touché 3 400 personnes.

Les formations sont assurées par des personnes ressources issues des structures techniques partenaires et des ONG spécialisées.

2°) Protection et intensification des cultures

Cette composante comporte :

- la protection de 1 800 ha de parcelles individuelles de cultures par la réalisation d'embocagements, à l'aide de salanes ou *Euphorbia balsamifera*. Face à l'inadaptation de l'espèce euphorbe dans certains secteurs de la zone sud, et au souhait des producteurs de trouver des solutions pour protéger leurs parcelles de culture, le projet a réalisé avec l'ISRA pendant trois ans, un programme alternatif utilisant des espèces plus adaptées.
- La réalisation de 1200 compostières ayant permis de fertiliser 3500 ha ;
- La réalisation de 45 pépinières villageoises ayant permis de reboiser 1 550 ha ;

- La réalisation de diguettes anti-érosives (cordons pierreux) implantées dans deux villages de la communauté rurale de Paoskoto pour limiter l'érosion hydrique des sols. Le thème fait l'objet d'une convention de collaboration avec l'ISRA qui a permis, grâce à la mobilisation des populations, de protéger efficacement 43,5 ha.

3°) Crédit rural

- Pour le volet crédit court terme en convention avec le CMS, il a été octroyé en 1999 la somme de 110.972.874 Fcfa, pour tous types de crédit confondus (intrants et petites unités économiques). Le taux de remboursement est de 70% contre 95% en 1998.
- Le crédit moyen terme en convention avec CNCAS a démarré en 1999. Il a été octroyé à la date du 31 Août 2000, ~~11~~^{11²} moulin à nil pour l'allégement des travaux domestiques de la femme. A cette date, le taux de remboursement est de 90 %.

Le montant global de financement mobilisé pour le moyen terme se chiffre à 28.950.000 F CFA.

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DDU PRESIDENT DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL DE KAOLACK**

Monsieur le Gouverneur de la Région de Kaolack
Monsieur l'Inspecteur des Eaux et Forêts
Monsieur le Représentant du Ministère de l'Energie
Messieurs les Représentants des Coordonnateurs et Directeurs de Projets et d'ONG
Messieurs les chefs de services régionaux
Messieurs les chefs de secteurs des Eaux et Forêts
Messieurs les conseillers régionaux
Messieurs les conseillers municipaux
Messieurs les conseillers ruraux

Chers invités,

Au nom de Madame Mata Sy Diallo, Présidente du Conseil Régional, je vous souhaite la bienvenue à l'Hôtel de Région.

C'est pour moi un honneur de **représenter la Présidente du Conseil Régional** pour la présidence de la cérémonie d'ouverture des journées de réflexion que nous allons ensemble consacrer à la création d'un cadre chargé de la concertation et de la coordination des différentes interventions en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans le territoire régional.

Notre rencontre d'aujourd'hui est venue à son heure, car la gestion de l'environnement et des ressources naturelles est un **secteur qui souffre de planification concertée et de coordination**.

Ce secteur qui focalise la plupart des ONG et des projets de développement mérite beaucoup d'attention de la part des collectivités locales qui, de par la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 et son décret d'application n°96-1134 du 27 décembre 1996, sont chargées de le gérer dans la limite de leurs périmètres respectifs.

En rapport avec leurs partenaires au développement et les associations de populations, les collectivités locales appuyées par le Service des Eaux et Forêts viennent d'élaborer le **Plan d'Action Forestier Régional**, qui est en cours de validation par le Conseil Régional dans sa présente session.

C'est donc le moment de nous réunir, de **présenter nos différents programmes, d'exposer nos réalisations et de réfléchir sur une démarche commune pour articuler nos futures interventions sur le plan forestier régional**, en vue d'assurer un **développement harmonieux de notre région par la synergie de nos actions**.

Je reste persuadé que le cadre de concertation que nous mettrons ensemble en place, sera **assez fonctionnel et opérationnel** pour permettre une mise en œuvre satisfaisante du plan forestier de la région.

Au nom de Madame Mata Sy Diallo, je remercie tous les partenaires qui nous ont appuyé pour l'élaboration du plan forestier régional et la tenue du séminaire qui commence aujourd'hui.

Je souhaite plein succès à vos travaux.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

DISCOURS DU GOUVERNEUR

A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU SEMINAIRE ORGANISE PAR
LE CONSEIL REGIONAL SUR

HARMONISATION DES INTERVENTIONS SUR LA
GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Kaolack, 16 - 18 octobre 2000

**Monsieur le Président de la Commission Environnement du Conseil Régional
représentant Madame la Présidente du Conseil Régional,
Messieurs les Maires,
Messieurs les Présidents de Communautés Rurales,
Monsieur l'Inspecteur Régional des Eaux et Forêts,
Monsieur le Directeur de l'ARD,
Messieurs les chefs de services régionaux ,
Mesdames et Messieurs les responsables de projets et d'ONG,
Mesdames et Messieurs les séminaristes,**

C'est pour moi un plaisir renouvelé, au nom de Monsieur le Gouverneur, empêché, de participer à la cérémonie d'ouverture de cet important séminaire organisé par le Conseil Régional de Kaolack, axé sur le thème "Harmonisation des interventions sur la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles".

La région de Kaolack, ancien poumon du bassin arachidier, a vu la majeure partie de ses écosystèmes subir une dégradation très prononcée, voire parfois irrémédiable, du fait principalement de l'adoption pendant des décennies de pratiques agricoles, pastorales et d'exploitation forestière non durables (agriculture extensive avec prédominance de l'arachide, disparition de la mutilation d'arbres, coupes illicites pour la production de bois d'œuvre et d'énergie, ...), ce qui considérablement réduit le couvert forestier naturel. Les Plan Régional d'Action pour l'Environnement et Plan d'Action Forestier Régional ont traité déjà exhaustivement de cette question.

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio en 1992 , a fait prendre conscience de l'acuité de la crise globale qui conjugue "pauvreté" et "dégradation de l'environnement".

L'une des principales conventions issues de cette conférence pour notre continent est celle de la lutte contre la désertification (CCD), dont l'objectif est "d'atténuer les effets de sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyés par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le Programme d'Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées".

Pour atteindre cet objectif, il faut appliquer des stratégies intégrées à long terme, axées simultanément dans les zones touchées sur l'amélioration de la productivité des terres ainsi que sur la remise en état, la conservation et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, aboutissant à l'amélioration des conditions de vie et de revenus des populations rurales.

Permettez-moi de rappeler quelques principes directeurs de la Convention :

- l'implication et la participation de toutes les couches de la population, et particulièrement les femmes qui jouent un rôle important dans les zones touchées par la désertification ;
- l'approche et la démarche participatives et décentralisées pour l'implication des acteurs à tous les niveaux ;
- l'esprit de solidarité et de partenariat dans le but d'améliorer la coopération et la coordination au niveau local, national, sous-régional, régional et international, pour mieux concentrer les ressources financières, humaines, organisationnelles et techniques là où elles sont nécessaires ;
- la coopération entre les différents acteurs (Etat, collectivités locales, services techniques étatiques, ONG, autres acteurs locaux, ...) pour une gestion rationnelle et durable des ressources ;
- l'identification et l'évaluation des besoins spécifiques pour la lutte contre la désertification au niveau de chaque pays et de chaque zone écologique.

Cette Convention, élaborée depuis juin 1994 et ratifiée depuis par plus de 150 pays, fait du Programme d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN/LCD), le principal instrument devant permettre sa traduction en actions concrètes.

Tout ce qui précède ne fait que renforcer la pertinence du thème du présent séminaire. En effet, face à l'ampleur de la demande sociale de mieux être et de mieux vivre des populations tant rurales qu'urbaines de notre région, aucun intervenant ne dispose de ressources financières, humaines et techniques suffisantes pour y faire face, d'où l'exigence d'une synergie des divers acteurs dans leurs interventions dans un cadre approprié pour une meilleur impact sur les conditions de vie et de revenus des populations ciblées.

Je reste ainsi convaincu qu'à l'issue de ce séminaire, les participants atteindront pleinement l'objectif attendu, à savoir "la mise sur pied, sous l'égide du Conseil Régional, d'un cadre de concertation et de coordination pour l'harmonisation des interventions et le développement d'une synergie entre les acteurs en vue d'une meilleure efficacité dans les actions entreprises en faveur des populations bénéficiaires".

Je déclare ouvert le séminaire sur l'harmonisation des interventions sur la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Je vous remercie.

Kaolack, le 15 octobre 2000



DISCOURS DE LA PRESIDENTE
DU CONSEIL REGIONAL
A LA CEREMONIE DE CLOTURE

**Madame le Ministre de l'aménagement
du territoire et de la décentralisation
Monsieur le Gouverneur de la Région
Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de la République
Fédérale d'Allemagne
Messieurs les Directeurs Nationaux
Messieurs les Responsables de Projet
Mesdames , Messieurs les Conseillers régionaux et
Ruraux,
Messieurs les séminaristes
Mesdames, Messieurs,
Chers invités,**

Madame le Ministre,

La région de Kaolack s'honore de vous accueillir aujourd'hui et pour la première fois à son hôtel de région.

Malgré vos lourdes charges au plan national vous avez bien voulu accepté de venir clôturer le séminaire régional de Kaolack accès sur l'harmonisation des interventions en matière de gestion des ressources naturelles et de développement durable.

Nous vous en remercions infiniment.

Le conseil régional de Kaolack, depuis notre prise de fonction à la tête de cette institution en Septembre 1999, a orienté son action en direction des tâches prioritaires de développement.

Ainsi après avoir mis en place un organigramme simple et fonctionnel, notre tâche première était de disposer de cadres compétents capables d'impulser le développement locale au niveau de notre région.

Notre ligne d'action a consisté à mettre en place les outils sans les lesquels il n'est pas possible de mettre au point un développement local durable.

Voilà les raisons pour lesquelles nous avons rendu opérationnel, dans les meilleurs délai notre Agence Régionale de Développement qui est aujourd'hui à la disposition de toutes les collectivités locales de la région.

Cette agence est aujourd'hui un cadre de concertation approprié où sont débattus toutes les questions liées au développement de la région.

Dans le même temps nous avons finalisé notre plan régional de développement intégré (PRDI) et présentement le plan d'action forestier qui a fait l'objet d'une validation par le Conseil Régional.

Madame le Ministre,

L'ensemble de ces actions nous conforte dans la logique de la démarche participative que nous avons adoptée pour impliquer tous les acteurs de la région.

C'est ce qui nous conduit aujourd'hui, après avoir mis en chantier le Plan Régional de Communication à mettre face à

face les acteurs qui interviennent en matière de gestion des ressources naturelles pour une réflexion concertée en vue d'une harmonisation de nos différentes interventions dans ce domaine.

Madame le Ministre,

Pendant trois jours, le Conseil Régional, l'Agence Régionale de Développement, le Comité Economique et Social, les Communes, les Communautés Rurales de la Région, les Chambres consulaires (chambre des Métiers et chambre de commerce), les Chefs de Services Régionaux, les Projets et ONG's intervenant en matière d'amélioration du cadre de vie et de gestion des ressources naturelles, avons tous échangé nos différentes expériences et visité les réalisations concrètes sur le terrain dans un souci d'harmonisation de nos actions en conjuguant nos efforts pour relever les défis qui nous interpellent.

En cela nous nous sommes appuyés sur les dispositions législatives et réglementaires notamment la loi 96-07 du 22 Mars 1996 et le décret N°96-11 34 du 27 Décembre 1996 portant application de loi de transfert.

Madame le Ministre,

Vous nous donnez l'occasion de remercier nos partenaires au développement en particulier la coopération Allemande.

En effet tout au long de ce processus cette dernière nous en accompagné et appuyé dans la réalisation de nos objectifs.

Par ma voie et aux noms de toutes les collectivités locales de la région de Kaolack, je vous réitère nos remerciements pour l'honneur que vous nous faite en acceptant de venir clôturer notre séminaire.

Madame le Ministre,

Je vous témoigne de la disponibilité de nos autorités administratives à la tête desquelles se trouve Monsieur Souleymane LY , Gouverneur de la région,

Comme l'a si bien stipulé le code des collectivités locales, notre région essaie de se mouvoir dans la coopération décentralisée. C'est pourquoi, Madame le Ministre, nous saluons la création de la nouvelle Direction de la Coopération décentralisée au sein de votre département.

Nous comptons sur votre appui et votre soutien pour que cette nouvelle direction puisse nous accompagner dans la réalisation de nos objectifs dans ce domaine.

En terminant Madame le Ministre, je voudrais vous exprimer tout l'espoir placé au Programme d'Appui aux Régions de l'Union Européenne et toute l'attente des populations pour son démarrage imminent.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Séminaire Régional Sur l'Harmonisation
des Interventions sur la Gestion durable de
l'Environnement et des Ressources Naturelles
les 16, 17, et 18 Octobre 2000.**

**Discours de Clôture de Madame
le Professeur Khady Fall DIALLO
Ministre de l'Aménagement du Territoire
et de la Décentralisation.**

Madame la Présidente du Conseil Régional,
Messieurs les Maires,
Messieurs les Président de Communauté Rurale,
Messieurs les responsables de projets de développement,
Mes dames Messieurs les Conseillers,
Messieurs les chefs de service,
Chers Séminaristes.

Le développement local dans une région à vocation agro-silvo-pastoral comme la région de Kaolack ne peut se concevoir sans une action concertée des différents acteurs à la base.

En choisissant comme thème de votre Séminaire " l'harmonisation des interventions sur la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ", vous vous inscrivez dans la logique de notre réforme sur la décentralisation qui a transféré de lourdes responsabilités aux collectivités locales à travers les neuf domaines de compétence dont elles ont la charge depuis 1997.

La démarche de la région de Kaolack donne ainsi raison au législateur sénégalais car nous sommes tous conscients de la faiblesse des moyens existants et le seul salut pour réussir cette réforme, c'est la conjugaison des efforts, l'harmonisation des interventions pour donner un cadre de vie décent à nos populations.

Le décret n° 96.1134 du 27 Décembre 1996 portant application de la Loi de transfert de compétence aux régions, aux communes et aux communautés rurales spécifie bien en son article 9 que "les collectivités locales peuvent développer des programmes de formation en direction des élus, des populations, des associations et groupements à la base, dans les domaines de l'Environnement et de la gestion des ressources naturelles".

Pendant trois jours, vous avez échangé vos expériences, mieux vous avez pu mettre la main sur des réalisations concrètes en organisant des descentes sur le terrain et en écoutant les populations bénéficiaires.

C'est là une démarche salubre qui démontre votre option basée sur la démarche participative sans laquelle, les principaux acteurs peuvent être éloignés du théâtre des opérations.

Madame la Présidente, nous sommes de tout cœur avec cette démarche du Conseil Régional de Kaolack qui, avec vous, est déterminé à relever les défis du développement local. Nous vous encourageons vivement de cette belle initiative et vous affirmons ici notre disponibilité à vous appuyer dans toutes les actions de développement envisagées pour votre région.

Comme vous le savez, l'un des points faibles de la mise en œuvre de notre politique de décentralisation demeure le défaut ou l'insuffisance de communication. En mettant face à face les différents acteurs, populations, élus, partenaires, associations, et groupements, vous créez de facto la concertation tant souhaitée par les uns et les autres dans un cadre approprié qui est l'hôtel de région.

Nos partenaires et bailleurs n'ont de cesse d'insister sur la création d'un cadre pour asseoir une communication durable, dans un souci de transparence et de bonne gouvernance. Les agences régionales de développement créées par décret à cet effet, peuvent nous permettre d'asseoir un tel cadre.

La Loi 96.07 du 22 Mars 1996 portant transfère de compétence a conféré aux collectivités locales les problèmes de planification et de développement à la base. Son contenu ne peut donc être ignoré par ceux là même qui ont la charge de son application. Il est doré et déjà impératif que nous en ayons la même lecture.

Des concertations du genre peuvent nous permettre de lever les contraintes d'interprétation que nous en avons les uns les autres.

Chers Séminaristes, le fruit de votre échange et de vos réflexions pendant trois jours, doit permettre à chacun d'avoir une plus grande prise de conscience quant à l'approche participative et la communication des acteurs qui sont les gages de succès d'une bonne politique de développement local.

Madame la Présidente, je vous félicite d'avoir eu l'idée de réaliser une grande infrastructure comme cette belle salle qui peut abriter des rencontres de tous genres.

Mes dames Messieurs,

En vous souhaitant un bon retour dans vos foyers respectif, je déclare clos le Séminaire sur l'harmonisation des interventions sur la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles de la région de Kaolack.

Je vous remercie de votre attention.